

DÉCLARATION SUR L'ESCLAVAGE MODERNE

Cette déclaration, faite au nom d'EXFO Europe Ltd conformément à l'article 54 de la loi du Royaume-Uni « *Modern Slavery Act 2015* » (la « Loi »), constitue notre déclaration sur l'esclavage et la traite de personnes pour l'exercice financier se terminant le 31 août 2023.

Cette déclaration illustre notre engagement à s'assurer que toutes ses activités sont menées conformément aux normes éthiques, professionnelles et juridiques, et à remettre en question et combattre l'utilisation du travail obligatoire, issu de la traite, forcé ou des enfants au sein de nos organisations et de nos chaînes d'approvisionnement. Le Groupe EXFO a une approche de tolérance zéro à l'égard de l'Esclavage Moderne et de la Traite des Personnes au sein de ses filiales et chaînes d'approvisionnement et s'engage à agir de manière éthique et conformément à ses obligations légales.

1. STRUCTURE, ENTREPRISE ET CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

EXFO Europe Ltd appartient au groupe international EXFO, composé du siège social canadien, EXFO inc., et de ses filiales (le « Groupe EXFO ») spécialisé en développement de solutions intelligentes d'essai, de surveillance et d'analyse de réseaux pour les principaux fournisseurs. Nos clients comptent sur nos équipements, logiciels et services uniques pour accélérer la transformation numérique liée au déploiement de la fibre optique et des réseaux 4G/LTE et 5G. Ci-après, EXFO Europe Ltd et le Groupe EXFO seront désignés conjointement par le terme « EXFO », considérant que les initiatives prises contre l'esclavage moderne s'appliquent à l'ensemble du Groupe EXFO.

Notre chaîne d'approvisionnement est formée de deux catégories : (1) les composants prêts à l'emploi, que nous achetons en grande partie par l'intermédiaire de nos distributeurs, et (2) les composants sur mesure, que nous achetons directement auprès des fabricants.

EXFO s'engage à exercer ses activités de manière responsable sur le plan social en respectant les principes sociaux fondamentaux, en réduisant l'impact environnemental de ses activités économiques et en appliquant des règles éthiques fortes à ses relations, tant avec ses employés qu'avec ses partenaires. C'est la raison pour laquelle les activités de gestion et d'exploitation d'EXFO sont guidées par la norme *ISO 26000 - Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale* et par les *principes du Pacte mondial des Nations unies*. EXFO choisit des partenaires commerciaux qui partagent ses valeurs et principes en matière de gouvernance d'entreprise, d'éthique, de responsabilité sociale, de protection de l'environnement et de santé et sécurité au travail. Cette pratique est intégrée à la gestion de notre chaîne d'approvisionnement et se reflète dans nos politiques, exigences et principes en matière d'approvisionnement.

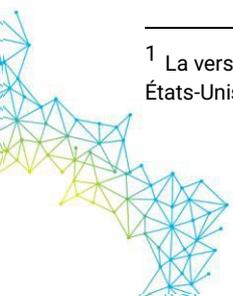
2. POLITIQUES

Nous avons mis en place diverses politiques de lutte contre l'esclavage moderne au sein de nos chaînes d'approvisionnement et de notre organisation.

Politique sur l'esclavage moderne et la lutte contre la traite des personnes, et son plan de conformité

Cette politique illustre notre engagement à défier et à confronter l'utilisation du travail obligatoire, de la traite des personnes, du travail forcé ou du travail des enfants au sein de nos organisations et de nos chaînes d'approvisionnement. Elle aide EXFO à se conformer à ses obligations en vertu des différentes lois sur l'esclavage moderne et de la réglementation fédérale américaine sur les acquisitions (FAR) 52.222-50, *Combating Trafficking in Persons*¹.

¹ La version officielle de ce règlement n'est disponible qu'en anglais considérant qu'il s'agit d'un règlement émis par le gouvernement des États-Unis d'Amérique.





Politique sur les minerais conflictuels

Grâce à sa politique sur les minerais de conflit, EXFO s'engage à s'approvisionner auprès de fournisseurs responsables sur le plan environnemental et social. Nous avons pour politique de ne pas nous approvisionner auprès de sources de conflit connues et nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les mêmes normes.

Code de conduite des agents

Notre Code de conduite reflète notre engagement envers une culture d'honnêteté, d'intégrité et de responsabilité, en agissant de manière éthique et en respectant les lois et règlements applicables, incluant les différentes lois sur l'esclavage moderne, des pays dans lesquels EXFO fait des affaires ou dans lesquels des affaires sont menées au nom d'EXFO. Nos fournisseurs, prestataires de services, consultants, distributeurs et représentants, ainsi que tout autre partenaire commercial, sont tenus de se conformer à notre code de conduite.

ISO 26000 - Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale

La gestion et les activités d'EXFO sont guidées par la norme ISO 26000 qui fournit aux entreprises du monde entier un cadre pour agir de manière éthique et transparente et contribuer à la santé et au bien-être de la société. Bien que la norme ISO 26000 ne fournisse pas de certification spécifique, elle propose néanmoins aux entreprises des recommandations pour améliorer leur responsabilité sociétale.

3. RECRUTEMENT

Nos pratiques de recrutement transparentes sont revues régulièrement. Nous communiquons directement avec les candidats pour discuter des possibilités d'emploi et confirmer les détails de toute offre faite. Nous avons mis en place des procédures de vérification des nouveaux employés, de confirmation de leur identité et, dans la mesure du possible, de paiement direct sur un compte bancaire personnel approprié. Les recruteurs sont tenus de respecter les pratiques de recrutement énoncées dans notre Politique sur l'esclavage moderne et la lutte contre la traite des personnes (la « Politique »), ainsi que dans notre Plan de conformité pour la lutte contre la traite des personnes, tous deux applicables à l'ensemble du Groupe EXFO.

4. SENSIBILISATION ET FORMATION

Tous les employés d'EXFO ont été informés de la Politique, y compris des comportements prohibés, des conséquences des violations et des mécanismes permettant de signaler les violations présumées, par sa publication sur notre intranet et notre site web. Chaque nouvel employé d'EXFO est informé de la politique par le biais d'une formation obligatoire dispensée à son arrivée, au cours de laquelle l'employé doit lire la politique et confirmer qu'il s'y conforme en la signant. EXFO est également en train de déployer une campagne de formation sur le sujet.

5. ÉVALUATION DES RISQUES ET DILIGENCE RAISONNABLE

EXFO s'attend à ce que ses fournisseurs et distributeurs ne tolèrent aucune forme d'exploitation dans quelque partie que ce soit de leur chaîne d'approvisionnement et de leurs activités.

Notre service des achats évalue et vérifie la conformité de nos partenaires à nos efforts pour prévenir l'esclavage moderne dans notre secteur d'activité. Avant de faire affaire avec EXFO, tous nos distributeurs, sous-distributeurs et fournisseurs doivent remplir des formulaires visant entre autres le respect de notre Code de conduite et des *principes du Pacte mondial des Nations Unies*. Sans cet engagement, EXFO n'entreprendra pas de relation d'affaires avec ce distributeur, sous-distributeur ou fournisseur et lui interdira de prendre part à la chaîne d'approvisionnement de quelque manière que ce soit.



6. OBJECTIFS

Nos efforts pour affronter et combattre l'esclavage moderne sont continus, et évoluent et s'améliorent sans cesse. Notre service des achats revoit actuellement ses processus afin d'améliorer l'évaluation des risques, la diligence raisonnable et le processus de suivi des fournisseurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Lamonde', positioned above a horizontal line.

Germain Lamonde
Directeur d'EXFO Europe Ltd

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Morin', positioned above a horizontal line.

Philippe Morin
Directeur d'EXFO Europe Ltd

